



CCE et CE extra du 15/01/2010

Nos Dirigeants ont dressé un état des lieux pour l'année 2010 qui se résume à des commandes en dessous des prévisions avec aucun signe d'amélioration sur le court terme. Ils confirment la tendance de 100 jours (voir plus !) de chômage sur l'année 2010 pour les sites de Bourbon-Lancy et Garchizy.

Par conséquent, la Direction propose une mise à disposition de personnel pour le site IRISBUS IVECO à Annonay. FIAT a pris une décision forte de réserver exclusivement ces postes aux salariés du groupe en guise de « solidarité » ; c'est donc une triple opportunité qui est offerte aux salariés afin d'avoir un travail à temps plein, une formation spécifique qualifiante et une possibilité d'embauche, selon les dires de la Direction.

Ce prêt de main d'œuvre sur volontariat représente un effectif total de 180 salariés dont 20 du site de Garchizy. Les conditions sont les suivantes :

Postes à pourvoir : Mécanicien monteur/garnisseur, peintre en carrosserie, soudeur, mécanique générale (tôlerie)

Date : Mi-février à fin octobre (Possibilité de prolongation du contrat)

Avenant contrat de travail : Les conditions ne sont pas négociables et restent inchangées par rapport à celles de 2009. La Direction précise qu'à titre de mesure incitative, elle mettra à disposition du personnel des chambres individuelles qu'elle aura sélectionné dans des hôtels aux alentours d'Annonay. De plus, les salariés qui le souhaitent pourront s'organiser pour s'héberger eux-mêmes. La base des remboursements de la sécurité sociale s'élève à 61,50 €uros/jour (repas-nuit) pour une durée de 3 mois pour passer à 52,40 €uros à compter du 4^{ième} mois jusqu'au 24^{ième}.

Cycle : Journée 7h15-12h30 / 13h15-15h58 soit 37,60h hebdomadaire

Poste 2x8 4h59-13h / 13h-21h01 soit 39h hebdomadaire et concerne uniquement les postes de mécaniciens, soudeurs et peintres.

Transports : Assurés de Bourbon-Lancy à Annonay plus la navette entre hôtel/lieu de travail.

Embauches : En plus des 10 postes actuellement à pourvoir plusieurs dizaines d'embauches sont envisagées. Les futurs embauchés auront les mêmes conditions d'indemnisation que dans le cadre des départs volontaires.

Chaque salarié recevra un courrier dès la semaine prochaine et devra retourner sa réponse avant le 3 février 2010. La Direction sélectionnera les candidatures au cours de la 2^{ème} semaine de février afin que débute les contrats le 15.

La CGT a évoqué des incompatibilités avec, entre autres, les 2 types d'horaires du vendredi par rapport au transport. La Direction en est consciente et avisera en fonction du nombre total de volontaires. Afin d'éviter tous malentendus, la CGT a demandé si les salariés « appartenaient » à FPT et/ou à IRISBUS IVECO. La Direction réaffirme qu'ils dépendent d'Annonay en terme d'organisation du travail et pour le reste de l'accord 35h FPT. Enfin, la Direction a demandé aux organisations syndicales de se positionner sur le sujet des régularisations en rapport avec le cycle d'Annonay et l'accord 35h FPT. La CGT a demandé que les régularisations aient lieu chaque trimestre mais la Direction en a décidé autrement et celles-ci seront effectuées à la fin du contrat. La CGT a demandé si ce prêt de main d'œuvre permettra une baisse du nombre de jours de chômage. Selon la Direction et dans l'hypothèse où le nombre proposé est atteint, cela représenterait environ 15 à 20 % de travail en plus avec une réorganisation sur les équipes et des mutations entre lignes.

La Cgt